



Compte-rendu du Conseil Restreint de l'Ecole doctorale DGEF du 9 avril 2019

Présents : Stéphane Blancart, Karine Brisset, Patrick Charlot, Alexandre Ciaudo, Francois Cochard, Philippe Desbrières, Régis Fabres, Rachel Guillain, Béatrice Laperou, Françoise Pierson, Angèle Renaud..

Procuration :

Christelle Coutant-Lapalus à Philippe Desbrières

Yan Laidié à Patrick Charlot

Clotilde Fortier à Béatrice Laperou

L'objet du Conseil concerne la sélection des sujets pour l'appel à candidature dans le cadre de l'attribution des contrats des établissements.

Il est rappelé que le collège doctoral exige des auditions communes même si les contrats restent alloués par établissement. Le Conseil restreint de l'ED du 14 mars 2019 a d'ailleurs validé le principe de ces auditions communes.

Les directeurs de l'ED proposent de voter, dans un premier temps, sur le maintien ou non de l'ensemble des sujets déposés.

Au total, 17 sujets ont été déposés, 11 pour les contrats de Dijon et 6 pour le contrat de Besançon.

LEDi : 2 sujets ; CESAER : 2 ; CREDESPO : 3 ; CREGO : 2 par site ; CID : 1 ; CREDIMI : 1 ; CRJFC : 2 ; CRESE : 2.

Après discussion, un vote a lieu et conduit à la décision de réduire le nombre de sujets.

Résultat du vote concernant la réduction du nombre de sujets : 7 pour ; 1 abstention ; 6 contre la réduction.

Les membres du Conseil ne parvenant pas à se mettre d'accord sur la manière de réduire le nombre de sujets, Angèle Renaud, directrice du CREGO, propose de réduire le nombre de sujets proposé par son laboratoire à 3 au lieu de 4 initialement.

Finalement, il est décidé de maintenir 16 sujets pour les auditions.

Les auditions auront lieu sur deux jours à Dijon et le jury sera composé de l'ensemble des membres du Conseil. Si un des membres titulaires ne peut pas être présent durant les deux jours, il devra se faire remplacer par son suppléant ou laisser éventuellement une procuration. Un membre porteur d'un sujet ne pourra pas directement voter mais pourra laisser une procuration ou faire appel à son suppléant si celui-ci ne porte aucun sujet.

Rappel des différentes dates.

Lancement appel à candidatures : du 11 avril au 22 mai 2019 à 12h.

Envoi des dossiers pour avis des porteurs de projets : en continu, avec un retour définitif pour le 24 mai 2019 à 12h.

Conseil restreint de validation des candidatures retenues : 27 mai à 10h.

Envoi des convocations : 29 mai au plus tard.

Auditions des candidats : 27 et 28 juin 2019 à Dijon.